

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

INCENDIE

A la découverte d'un incendie, vous devez :



Déclencher immédiatement l'alarme.



Prévenir les pompiers en composant le 18.



Prévenir un membre du personnel.



Utiliser les extincteurs uniquement en début d'incendie. Sinon ne pas intervenir.

ÉVACUATION

A l'audition de l'alarme, vous devez :



Fermer les portes et fenêtres.
Prendre le strict nécessaire.
Sortir calmement.



Vous diriger vers l'issue de secours la plus proche.
PMR* : localiser un **Espace d'Attente Sécurisé (EAS)**.



Ne pas revenir en arrière.



Ne pas utiliser les ascenseurs.



Si vous êtes bloqué par la fumée, se baisser, l'air frais est près du sol.



Rejoindre le point de rassemblement.



PMR* : vous diriger vers un EAS et attendre les secours. Signaler votre présence (communiquer le numéro de l'EAS) aux secours. Demander de l'aide pour évacuer.



Suivre les indications du chargé d'évacuation et/ou du chargé de sécurité incendie.



Signaler au chargé d'évacuation toute personne manquante ou présente dans les EAS ou tout autre problème constaté.

* Personne à mobilité réduite

La réintégration dans les locaux se fait uniquement sur l'autorisation du chef d'établissement ou de son représentant.